



AFUMD
Association Française
des Unités pour Malades Difficiles



Paris, le 25 janvier 2022

Communiqué de presse

Le discours du Ministre de la Santé du 19 janvier 2022 ne peut que laisser extrêmement perplexes les professionnels de la psychiatrie, patients et proches, au regard de la très triste réalité qu'ils vivent au quotidien sur le terrain.

Manifestement, la mesure de l'urgence et de la gravité de la situation de crise que connaît la psychiatrie publique dans notre pays est loin d'être prise en compte alors que nos établissements sont confrontés à des départs massifs, et sans précédent de praticiens, même chevronnés, aggravant ainsi une démographie médicale déjà en pénurie et un contexte institutionnel remanié en toute hâte pour les contraintes relatives à la contention et à l'isolement. Qui plus est, les personnels soignants non médicaux ont désormais rejoint ce mouvement de départ. Les fermetures de lits, voire d'unités entières, se multiplient forçant à des restructurations particulièrement délétères pour la prise en charge des patients dans des conditions souvent intolérables.

Tous partagent le sentiment de ne plus pouvoir y exercer leur métier dans un tel contexte. Si le Ministre de la Santé dit reconnaître ces difficultés, il n'annonce aucune mesure concrète de nature à améliorer l'attractivité de la discipline mais bien au contraire des « actions phares » centrées sur la santé mentale et reléguant la psychiatrie au magasin des accessoires. Une fois encore, cet amalgame entretenu entre psychiatrie et santé mentale alimente la perte de sens que vivent actuellement les professionnels de la discipline. Pourquoi dépister et diagnostiquer si au bout du compte les moyens de mise en œuvre des orientations thérapeutiques nécessaires se révèlent nettement insuffisants voire inexistantes ?

Que penserait-on d'une politique de lutte contre le cancer qui miserait en priorité sur la prévention et abandonnerait dans le même temps les patients et les services d'oncologie à leur sort ?

Malgré les crédits de rattrapage alloués, notamment pour le renforcement de la pédopsychiatrie, les projets ne peuvent voir le jour faute de professionnels à recruter. Par ailleurs l'investissement hospitalier en psychiatrie reste très insuffisamment pris en compte par la commission ad hoc.

Ainsi tout se passe comme si étaient entérinées carence en professionnels et dégradation de la qualité et la sécurité des soins, dégradation que ne sauraient compenser les dispositifs de type IPA. Le grand écart entre moyens annoncés et possibilité de mise en œuvre contribue à l'évidence au découragement des équipes de soins. Où sont les mesures urgentes et massives de renforcement de l'attractivité tant attendues ?

Sans prise en compte de cette perte de sens maintes fois dénoncée par les signataires en termes d'urgence républicaine, la perspective ne peut être que celle d'une aggravation de la situation déjà dramatique à laquelle est confrontée la psychiatrie en France.

Voilà un « virage historique » bien mal négocié.

Marie BUR, Marc FEDELE, Pascale GIRAVALLI
Co-Présidents de l'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP)

Marie-José CORTES
Présidente du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH)

Claude FINKELSTEIN
Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie (FNAPSY)

Claude GERNEZ
Président de la Fédération Française de la Psychiatrie (Fédépsychiatrie)

Delphine GLACHANT
Présidente de l'Union Syndicale de la Psychiatrie (USP)

Gladys MONDIERE
Présidente de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)

Christian MÜLLER
Président de la Conférence nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Etablissement de Centres Hospitaliers Spécialisés

Annick PERRIN-NIQUET
Présidente du Comité d'Etudes des Formations Infirmières et des Pratiques en Psychiatrie (CEFI-Psy)

Marie-Noëlle PETIT
Présidente de l'Association Nationale des Psychiatres Présidents et Vice-Présidents de Commissions Médicales d'Etablissements des Centres Hospitaliers (ANPCME)

Norbert SKURNIK
Président de l'Intersyndicale de la Défense de la Psychiatrie Publique (IDEPP)

Olivier TELLIER
Président de l'Association française des Unités pour Malades Difficiles (UMD)

Michel TRIANTAFYLLOU
Président du Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public (SPEP)